



Aumônerie catholique de la prison de Douai

Au sein de la maison d'arrêt de Douai qui accueille actuellement 630 détenus dans des locaux prévus pour 389 hommes, une équipe de 4 personnes (dont un prêtre) anime chaque samedi et dimanche des partages bibliques. Ce chemin de foi qui réunit entre 40 et 50 personnes chaque semaine les aide à se remettre debout. Une fois par mois nous célébrons l'Eucharistie. Cela complète les rencontres individuelles qui manifestent qu'une personne ne se réduit pas à son acte. Notre équipe a besoin de se compléter et de se renouveler : c'est une mission d'Église où vous pouvez être appelés si vous avez moins de 65 ans.

Contact : Luc Bosson, tél : 03 27 87 80 31 ou aumonerieprison@free.fr

Les détenus ont aussi besoin de trouver une oreille attentive. L'association des Visiteurs de Prison (non confessionnelle) peut vous informer et vous aider à présenter votre candidature. Selon votre disponibilité, le service d'insertion vous attribuera 2 ou 3 personnes à suivre régulièrement.

Contact : Michel Chère, tél : 03 21 71 24 32

Pour les visites des familles au parloir, il faut parfois les aider à prendre un rendez-vous, les écouter ou assurer une garderie pour les enfants. L'association Arc-en-ciel recrute aussi des bénévoles.

Contact : François Fiévet, tél : 03 27 88 25 09

Informez-vous :

Tous les 5 ans les aumôniers catholiques se retrouvent pour repréciser leurs orientations pastorales. Cette année, un congrès se tiendra à Lourdes du 19 au 21 octobre 2012 sur le thème "**Appelés à la liberté, un défi, une espérance ?**". La région Nord animera un forum sur le souci des victimes et le sentier du pardon.

Soyez à l'écoute des articles de presse qui sortiront à cette occasion !

Chaque année, fin novembre, il y a une semaine nationale d'information sur les prisons. A Douai une soirée-débat aura lieu **le 28 novembre 2012 à 20h** à la faculté de Droit. Les intervenants prévus sont Pierre-Victor Tournier, criminologue, directeur de recherche au CNRS et Jean-René Lecerf, sénateur, rapporteur de la loi pénitentiaire de 2009.

Vous êtes cordialement invités !